



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 044-18

Objet : *RS - Action 4 B du Schéma agricole - Convention de mise à disposition du broyeur télécommandé à la CUMA de Vimines*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | |
| Barby | |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | |
| Challes-les-Eaux | Daniel Grosjean |
| Chambéry | Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas |
| Cognin | |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Sylvie Vuillemet |
| La Ravoire | Frédéric Bret - Marc Chauvin |
| La Thuile | |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | |
| Saint-Cassin | Philippe Dubonnet |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Jérôme Esquevin |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 044-18

objet **RS - Action 4 B du Schéma agricole - Convention de mise à disposition du broyeur télécommandé à la CUMA de Vimines**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que dans le cadre du Schéma agricole et de la Charte forestière, Chambéry métropole - Cœur des Bauges structure une filière devant permettre aux agriculteurs et aux collectivités d'entretenir et de valoriser les parcelles agricoles et les milieux naturels, notamment en forte pente, dans un objectif de valorisation de la biodiversité. Les espaces ciblés sont les pelouses sèches, les parcs en cours d'enfrichement, les rives de cours d'eau, les parcelles agricoles, les alpages et les pâturages. Actuellement, les produits de coupe sont régulièrement éliminés par brûlage, l'entretien se fait parfois par écobuage, ce qui contribue à l'émission de gaz carbonique et de particules fines dans l'atmosphère. Le plus souvent ces secteurs difficiles d'accès et pentus ne sont plus suffisamment entretenus par manque de matériel spécifique adapté.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a lancé une consultation pour l'acquisition d'un broyeur porte-outils à chenilles en acier, télécommandé, avec un broyeur frontal à herbe et un broyeur frontal à tête forestière et une remorque agricole porte-engin à double essieu et à plateau fixe, financés dans le cadre de la démarche "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" au titre de laquelle Chambéry métropole - Cœur des Bauges a signé une convention avec l'Etat pour mobiliser le fonds de financement de la transition énergétique.

Le matériel sera mis à la disposition de la CUMA de Vimines et permettra aux agriculteurs ou aux collectivités d'engager l'entretien et la restauration de parcelles agricoles et des milieux naturels. Le matériel favorise la mise en œuvre d'une gestion mécanique qui vise à éviter la progression des ligneux, et qui tend à maintenir une biodiversité intéressante des milieux ouverts.

Le matériel est très efficace pour débroussailler les parcelles enfrichées, même si elles présentent une forte pente (jusqu'à 45°). La végétation herbacée et ligneuse est déchiquetée en paillettes qui sont laissées sur le sol et qui se décomposent rapidement.

La convention ci-jointe prévoit une mise à disposition à titre gracieux du matériel à la CUMA de Vimines. Elle fixe les engagements des parties et les modalités d'utilisation du matériel.

Vu les statuts de Chambéry métropole – Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de convention ci-joint pour une durée de huit ans entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la CUMA de Vimines,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents y afférents,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 044-18

Objet de l'acte : RS - Action 4 B du Schéma agricole - Convention de mise à disposition du broyeur télécommandé à la CUMA de Vimines

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Convention de mise à disposition;Coûts d'amortissement du broyeur;Convention sans annexe 1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20859H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20859H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018